

Action EDF Rendement.



- ◀ Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾
- ◀ Durée d'investissement conseillée : 8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- ◀ Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions
- ◀ Éligibilité : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- ◀ Produit émis par SG Issuer⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, offrant une garantie donnée par Société Générale du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de l'Émetteur SG Issuer et de son Garant Société Générale



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS AA(low)). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Action EDF Rendement.

L'investisseur est exposé à la performance positive ou négative de la seule action EDF SA et ne bénéficie donc pas de la diversification du risque offerte par les indices de marché actions. Le remboursement du produit « Action EDF Rendement » est conditionné à l'évolution du cours de l'action EDF SA dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par l'action EDF SA), nommé ci-après « l'Action ». En cas de baisse de l'Action de plus de 40% à la date de constatation finale, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de cette baisse. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Action de moins de 40% (inclus) à la date de constatation finale, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Action (Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,58%).



Caractéristiques du support Action EDF Rendement

- **Une perte en capital à l'échéance** (le 5 janvier 2023) si l'Action enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale le 29 décembre 2022.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à l'année 7**, si l'Action enregistre une performance positive ou nulle à une des dates de constatation annuelle depuis la date de constatation initiale (le 29 décembre 2014).
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 7,75% par année écoulée depuis l'origine** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si l'Action enregistre à l'échéance une performance positive ou nulle depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,58%.
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 3,875% par année écoulée depuis l'origine** si l'Action enregistre à l'échéance une performance négative mais supérieure ou égale à -40% depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel brut de 3,42%.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Action EDF Rendement », soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel, calculés sur la base de la valeur nominale, sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 29/12/2014 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 05/01/2023) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel brut peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance « Action EDF Rendement » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Action EDF Rendement » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.



Avantages

- À l'issue des années 1 à 7, si à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'Action est positive ou nulle depuis l'origine, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 7,75% par année écoulée depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,58%. Ceci peut être considéré comme un avantage en cas de hausse de l'Action de moins de +7,75% par année écoulée depuis l'origine.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'Action est positive ou nulle depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 7,75% par année écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 162% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel brut est alors égal à 6,20%.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'Action est négative mais supérieure à -40% depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 3,875% par année écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 131% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel brut est alors égal à 3,42%.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si l'Action a baissé à la date de constatation finale de plus de 40% depuis l'origine.



Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,58%⁽¹⁾).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'Action. La performance d'une action dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'une action dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur SG Issuer et du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du support « Action EDF Rendement » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Action autour du seuil de -40%.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 29 décembre 2014 inclus et conservant les titres de créance jusqu'à leur échéance effective.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action EDF SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé possible dès l'année 1

De l'année 1 à l'année 7, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que l'Action enregistre une performance positive ou nulle depuis la date de constatation initiale, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 7,75% par année écoulée depuis l'origine
(Le Taux de Rendement Annuel brut maximum est de 7,58%)

Sinon, si la performance de l'Action est négative depuis la date de constatation initiale, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action EDF SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



◆ Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 29 décembre 2022, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance de l'Action depuis la date de constatation initiale (le 29 décembre 2014).

CAS FAVORABLE : Si la performance de l'Action est positive ou nulle depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 5 janvier 2023 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 7,75% par année écoulée depuis l'origine (soit un gain de 62%)
(Le Taux de Rendement Annuel brut est alors de 6,20%)

CAS MÉDIAN : Si la performance de l'Action est négative mais supérieure ou égale à -40%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 5 janvier 2023 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 3,875% par année écoulée depuis l'origine (soit un gain de 31%)
(Le Taux de Rendement Annuel brut est alors de 3,42%)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si la performance de l'Action est inférieure à -40% depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 5 janvier 2023 :

La Valeur Finale⁽²⁾ de l'Action
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action EDF SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ La Valeur Finale de l'Action EDF SA à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du mécanisme de remboursement anticipé

----- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé et de versement à l'échéance du gain à l'échéance de 7,75% par année écoulée depuis l'origine (100%)

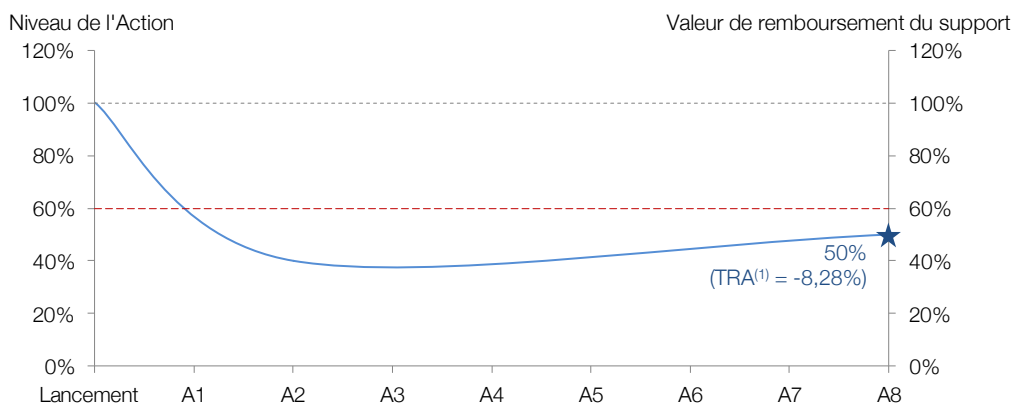
----- Seuil de perte en capital à l'échéance et de versement du gain de 3,875% par année écoulée depuis l'origine (60%)

— Évolution de l'Action

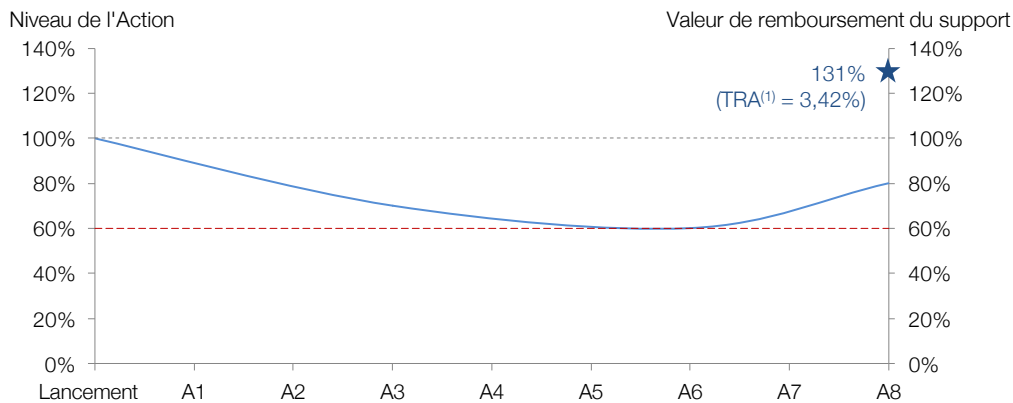
★ Valeur de remboursement du support « Action EDF Rendement »

■ Fin de vie du produit

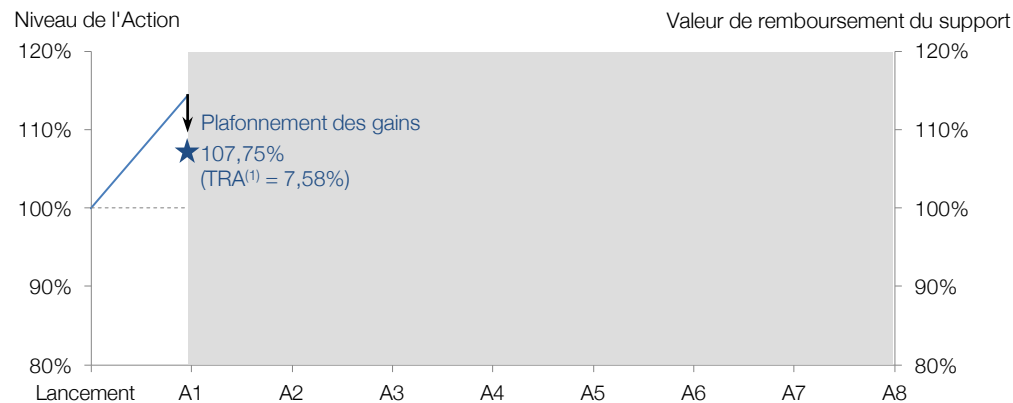
Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme



Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme



Scénario favorable : marché fortement haussier à court terme



⁽¹⁾ TRA : Taux de Rendement Annuel brut.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 7, l'Action est en baisse depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 8 ans, l'Action est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial (soit -50% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit alors la Valeur Finale de l'Action, soit 50% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Action, soit -8,28%.**
- Dans le cas défavorable où l'Action céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

Le rendement du support « Action EDF Rendement » est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Action autour du seuil de -40%

- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 7, l'Action est en baisse depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 8 ans, l'Action enregistre une baisse de 20% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 3,875% par année écoulée, soit 131% du capital initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 3,42%, contre un Taux de Rendement Annuel brut de -2,74% pour un investissement direct dans l'Action .**

- À la première date de constatation annuelle, l'Action est en hausse depuis l'origine (soit +15% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 7,75% par année écoulée depuis l'origine, soit 107,75% du capital initial. **Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 7,58% contre un Taux de Rendement Annuel brut de 14,66% pour un investissement direct dans l'Action, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action EDF SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Zoom sur l'Action EDF SA

Electricité de France (EDF) produit, transporte, distribue, importe et exporte de l'électricité. La société fournit de l'électricité à base d'énergie nucléaire, de charbon et de gaz pour les consommateurs français.

Pour plus d'informations : www.edf.com

Source : Bloomberg

Création	Secteur	Notation S&P ⁽¹⁾	Notation Moody's ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires ⁽²⁾	Excédent Brut d'exploitation ⁽²⁾	Dette financière Nette ⁽²⁾	Capitaux Propres ⁽²⁾
1946	Énergie	A+	Aa3	75 594M€ en 2013 Vs 72 178M€ en 2012	17 207M€ en 2013 Vs 16 662M€ en 2012	34 560M€	38 870M€

⁽¹⁾ Source : S&P et Moody's au 03/10/14

⁽²⁾ Source : Bloomberg au 03/10/14

Évolution de l'Action EDF SA



Source : Bloomberg, au 03/10/14

Événements exceptionnels affectant le sous-jacent : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action EDF SA.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
Garant	Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS AA(low)) Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR0012219483
Code eusipa	1260 – Express Certificates
Cotation	Bourse de Luxembourg
Sous-jacent	Action EDF SA (Code Bloomberg : EDF FP)
Éligibilité	Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
Garantie du capital	Pas de garantie en capital
Prix d'émission	99,91% de la Valeur Nominale
Période de commercialisation	Du 24/10/2014 au 29/12/2014. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,50% pour atteindre 100% de la Valeur Nominale le 29/12/2014
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	24/10/2014
Date d'échéance	05/01/2023
Dates de constatation annuelle	29/12/2014 (initiale); 29/12/2015; 29/12/2016; 29/12/2017; 31/12/2018; 30/12/2019; 29/12/2020; 29/12/2021; 29/12/2022 (finale)
Dates de remboursement anticipé	06/01/2016; 05/01/2017; 08/01/2018; 08/01/2019; 07/01/2020; 06/01/2021; 05/01/2022
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%
Commission de souscription/rachat	Néant/Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée des Titres), égale à 0,70% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une double valorisation de l'obligation sera assurée, tous les quinze jours à compter du 29/12/2014 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Pricing Partners.

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Emission en date du 22/10/2014, se rattachant au prospectus de base en date du 2 octobre 2014, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-16388 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.



AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.



Action EDF Rendement.

Période de commercialisation jusqu'au 29 décembre 2014

Éligibilité : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

112 Avenue Kleber
75116 Paris
France
Tél. +33 01 44 54 53 54
derivatives.capital@keplercheuvreux.com

Entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453.

www.derivativescapital.com

⁽¹⁾ Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit « Action EDF Rendement » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 29 décembre 2014.